L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 JUIN 1872. 45me Année—Vol. XLV.

DUPOUR & LEBERT,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 11 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, Ruelle Camp—Vente mensuelle de meubles.

Par Vincent & Co., rue Moss et de la rue du Magazine, — marchandises sèches, bonneterie articles de fantaisie.

Par Hoffman, Minton & Co., au No 16 rue de Chartres—Chaudières, Range et chaudrons.

Par Mel. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E.

Union du Parti Conservateur.

Le journaliste est le conseiller du peuple. Sa mission, grave en tous temps, devient surtout délicate lorsque les complications politiques jettent le trouble dans les esprits, et lorsque ce trouble joint aux haines des partis, crée des divergences d'opinion chez des citoyens jusque là unis. Dans de pareilles circonstances, l'écrivain peut rester fidèle à sa mission et la remplir utilement, dégagé du contrôle qu'agitent tumultueusement des passions intérêts et des passions contraires et s'attacher à ne pas perdre un point de vue le but qu'il s'est proposé. Et ce que nous tâcherons d'y faire dans les conjonctures critiques où se trouve actuellement notre Etat.

Notre but est tellement précis, tellement clair que nous ne risquons pas de le perdre de vue. C'est la rédemption de notre son affranchissement du régime d'anarchie, de corruption et de vénalité qui a réduit la Louisiane à la condition de province conquise et exploitée par une bande de retires avides et sans scrupules.

Ce but est celui de tous les bons citoyens, et nous répétons qu'il ne peut être atteint que par l'union et la coopération de tous les honnêtes gens.

Il y a quelques mois, la situation était simple : le parti des oppresseurs et des oppresseurs, le parti radical divisé en deux fractions. En face de ces deux fractions, il n'y avait qu'une organisation conservatrice, le parti démocrate. Et tous les conservateurs qui s'étaient précédemment abstenus de prendre part à la vie politique, fussent venus, par un renfort et influent, donner une nouvelle vie et un nouvel élan à la démocratie, réorganisée, renforcée et régénérée, pour entrer dans la lice armée du Capitole et avec toutes les chances favorables pour triompher de nos ennemis.

Il est bientôt devenu évident que cette entente était absolument nécessaire, car le parti de la réforme, bien qu'ait obtenu une certaine puissance par rapport de la richesse et de l'intelligence, n'avait pas réussi à détacher les masses électorales de la démocratie.

Cette entente qui paraissait inévitable entre deux Conventions, assemblées la semaine dernière, vient d'échouer au dernier moment. La nouvelle de ce résultat a jeté le désarroi dans les esprits qui commençait à se rasséréner et le découragement a succédé à l'espoir chez beaucoup d'autres.

Nous ne partageons pas ce découragement et la rupture qui vient de se produire entre les démocrates et les réformistes ne nous fera pas dévier de la ligne de conduite que nous nous sommes tracée et que nous avons conseillée depuis de la Louisiane.

Rien ne but n'a pas changé un seul instant, pas pour les démocrates que pour les réformistes. Le moyen qui était l'union des deux organisations conservatrices n'a été que pour une question de forme. Nous sommes expliqué sur les causes qui amené le désaccord et revenir sur elles serait impolitique et ne rendrait pas au mal.

Si les deux conventions eussent siégé en même du pays, rien n'était plus facile que de ramener la bonne harmonie par des explications et, au besoin, par une concession de la part des démocrates. La Convention Démocratique est ajournée, dit-on, et nous ne pouvons songer à la rénoquer maintenant ; mais il ne nous paraît pas impossible de trouver quelqu'autre moyen d'apaiser les susceptibilités des réformistes et de les amener à soutenir les candidats que les démocrates, dans une réconciliation doit être l'œuvre des comités exécutifs des deux partis.

Les réformistes intelligents sont convaincus du but de leur organisation qui a été de détruire le parti démocrate, mais de peser sur lui pour l'amener à faire de bons choix. Eh bien ! nous croyons que, si les noms qui composent actuellement la liste des candidats eussent été présentés par le comité de conférence, ils eussent été acceptés par la Convention démocrate comme remplissant les conditions du programme. Trois de ces noms le sont les mêmes. Les deux autres sont de vieux et citoyens reconnus comme intègres, capables et populaires. Pourquoi donc les réformistes laisseraient-ils la faire emporter sur le fond, et risqueraient-ils de compromettre le résultat qu'ils ont pour, la RÉFORME, soit en présentant une liste séparée, soit en cherchant une union avec l'une ou l'autre des fractions du parti radical, toutes deux compromises par leur participation aux abus ?

Le salut de l'Etat doit être mis par des patriotes — et nous sommes convaincus que les réformistes sont de bons patriotes — au-dessus des questions d'amour-propre et de procédés. Nous sommes, d'ailleurs, persuadé que si des explications étaient échangées entre des représentants des deux Conventions, il en résultait que la Convention démocratique n'a pas eu, en s'ajournant, l'intention d'offenser la Convention réformiste.

Nous avons donc encore l'espoir que démocrates et réformistes se trouveront dans le jour de l'élection pour combattre ensemble leur ennemi commun et pour arborer en triomphe la bannière commune de la réforme sur l'édifice qu'ont souillé pendant quatre ans de leur présence une majorité législative et un exécutif qui n'ont en d'autre mobile que de s'enrichir aux dépens du peuple de cet Etat.

NOMINATIONS DE DÉLÉGUÉS.—Les délégués du Troisième District Congressionnel se sont réunis le 7 juin sous la présidence de M. W. Pugh, d'Assomption, et ont élu pour délégués à la Convention de Baltimore M. Charles McVey, d'Ascension et le Dr. J. A. Taylor, de St. Landry. Les remplaçants sont le capitaine E. B. Trinidad, d'Ibérie, nommé à la place de M. Trasimond Landry, qui a refusé, et M. J. L. Lobdell, d'Ouest Baton Rouge.

Le président est autorisé, sur la demande d'une majorité des paroisses, à convoquer les délégués à la Nouvelle-Ibérie pour le choix d'un candidat au Congrès.

Le comité Central d'Etat du parti démocratique. Le Président de la Convention d'Etat est chargé de désigner pour faire partie de ce comité MM Louis Le Sère, P. S. Willis, R. S. Worthington, John Dale, John Vessner, N. B. Brady, Jas Brewer, Archibald Mitchell, J. J. O'Brien et Bernard Avegno. Ils représentent tout l'Etat dans le sens de la ville, ainsi que les paroisses de l'Est et Ouest, chacun, au nombre pour les représenter à ce comité central.

☞ Les fortes chaleurs de l'été détournent souvent une recrudescence des souffrances chez les personnes atteintes d'affections des organes respiratoires. L'irritation est aggravée par l'irrégularité des fonctions de la peau qui très fréquemment, après une transpiration abondante, se sèche subitement au contact des courants d'air. C'est alors le cas de faire usage du Baume Pectoral aux Huiles Balsamiques de Lapiane, qui guérit les rhumes et les bronchites les plus caractérisées. Se vendre par R. Laplace, pharmacien, 32 et 34 rue des Champs-Elysées, et dans les principales pharmacies.

☞ Les Mérinos ne saurait mieux s'adresser que chez Guéblé et Nippert pour acheter de belles chemises, calçons, gilets, chaussettes, etc..... Le prix de cette maison défient toute concurrence.

☞ On ne peut croire à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic" Lire avis du Général, chez M. S. Hedrick.

☞ On peut acheter six douzaines chemises françaises pour $12 50, chez Guéblé et Nippert.

LE MONDE "ILLUSTRÉ." — La librairie Hébert & Co., rue de Chartres, a reçu les numéros du *Monde Illustré* du 25 mai.

NEW ORLEANS ILLUSTRATIONS. — Tel est le titre d'un journal illustré publié à la Nouvelle-Orléans en anglais et en allemand et dont le premier numéro porte la date du 1 juin. La première caricature représente Grant et Greeley à cailloux-choux chacun sur un tonneau et crânant le fer et la plume. Le nouveau journal n'est pas en faveur de Warmoth. L'*Illustration* paraîtra tous les samedis, 130 Passage de la Bourse.

SOIRÉE MUSICALE. — Les élèves de Mme Murr doivent donner, ce soir à sept heures, une soirée musicale dans la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts. Nous remercions Mme Murr de ses invitations.

FÊTE DE LA SOCIÉTÉ HÉBRAÏQUE A DONALDSONVILLE. — Nous avons reçu de M. G. W. R. Bayley, surintendant du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, un billet d'excursion pour la fête donnée à Donaldsonville par la Société Hébraïque, à l'occasion de l'inauguration de la synagogue juive de cette ville. Un certain nombre des israélites les plus marquants de la Nouvelle-Orléans s'étaient rendus avec leur famille à Donaldsonville pour prendre part à la fête.

Il y avait là une quantité de jolies femmes, des jeunes gens déterminés à s'amuser ; les buffets qu'on avait dressés dans la salle maçonnique de Donaldsonville étaient garnis de vins et de mets de toutes sortes, et la journée s'est passée très agréablement.

Pour rendre la fête complète, vers neuf heures du soir un grand bal a été donné, et malgré la chaleur, grâce à une profusion de rafraîchissements, tout le monde a dansé jusqu'à deux heures du matin. A trois heures et demie, un train spécial a ramené en ville les invités, tous enchantés de leur excursion.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS.—Cette Compagnie vient de publier, conformément à sa charte, son état annuel de situation qui est des plus brillants. Le total des primes reçues s'est élevé à $991,150, ce qui, tout déduit pour pertes, frais et primes non expirées, a donné un profit de $298,528. Ces chiffres là en disent plus que tous les commentaires. Quant à l'actif de la Compagnie, il est de $1,461,241. Sa situation, comme nous le disons plus haut, est donc des plus brillantes, et dans une assemblée des directeurs qui a eu lieu hier, 10 juin, il a été décidé qu'un dividende comptant de Trente pour cent serait déclaré sur les primes acquises de l'année finissant le 31 mai 1872, et que ce dividende serait payé à partir du 3 juillet prochain. On trouvera plus loin le compte-rendu de cette Compagnie d'Assurance, compte-rendu qui fait grand honneur au président M. Paul Fourchy, au secrétaire M. G. W. Nott, ainsi qu'à tous les membres qui composent la direction.

OMBRELLES, EN TOUS-CAS.—La maison Théo. Danziger & Son, 203 rue du Canal, a mis en vente, à partir de ce jour, un assortiment varié comprenant près de deux mille Ombrelles et mille En-tous-cas, ainsi qu'un grand choix d'Ombrelles-cannes. Tous ces articles sont offerts à un bon marché extraordinaire. Le prix des Ombrelles varie de une piastre à trois et cinq piastres, les En-tous-cas sont cotés à une piastre et les Ombrelles-cannes à $1 75 et au-dessus. Nous renvoyons nos lectrices à l'annonce pour quelques autres articles qui les intéresseront.

☞ Le nom de Guéblé et Nippert est le synonime du grand bon marché. Cette maison annonce, pour cette semaine, des chemises françaises à des prix surprenants comme bon marché. Si fort que soit le stock, les messieurs sont priés de se hâter, car les chemises s'enlèvent, leur réputation est faite, tout le monde les veut.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chainettes Elle se vend au No 183, de la rue du Canal

VINS.—On trouvera plus loin une annonce de M. W. H. Henning, rue du Camp, No 75, qui contient une grande liste de vins des meilleurs crûs d'Europe, surtout de France. En fait de champagne, nous y remarquons le Sillery, le Versenay ; en fait de Bordeaux et de Bourgogne : le Lafitte, le Sauterne, le Margaux, le Saint-Julien, le Chablis, le Nuits, le Volnay, le Chambertin, Clos de Vougeot et enfin des vins de Hock, Mosel Muscatel, Marcobrun, Steinberg, Johannisberg, Rüdesheim. Ainsi, on peut dire que la cave de M. Henning est une des plus riches de la ville. On est sûr d'y trouver le vin qu'on désire.

VINS. — M. Amédée Couturié vient de recevoir par le navire *Comtesse Duchatel*, venant de Bordeaux, et à vendre une grande quantité de vins rouges et de vins blancs et aussi du cognac datant de 1805 et même de 1795. Tout le monde voudra goûter des cognacs auxquels, certes, l'âge ne manque pas.

VINS ROUGE ET BLANC. — La maison Cazaux & Vergnole vient de recevoir par le navire *Comtesse Duchatel*, du vin rouge en barriques et du vin blanc, en demi-barriques.

BEURRE DE GOSHEN. — Nous appelons l'attention sur l'annonce de la maison C. H. Lawrence & Co., qui a reçu par les derniers steamers de New-York, du nouveau beurre de Goshen et du fromage crémeux de première qualité.

☞ Pour $8 00 on trouve une superbe chemise française percale, en couleur, chez Guéblé et Nippert.

BIÈRE DE BERBE ET ALE.—M. S. Cambon, rue Vieille-Levée 59, 61 et 63, a à vendre de la bière de Berbe de H. Deilsen de l'Ale de Younger et d'Allcop. Voyez l'annonce.

CHRONIQUE LOCALE.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE PORTUGAISE-LUSITANIENNE. — Les membres de cette Société se sont réunis dimanche matin dans leur salle de la rue du Bayou, près de la rue St-Claude, pour recevoir une nouvelle bannière et la présenter à la bénédiction de l'Eglise, avant d'aller aux Fêtes Gennaula, où la fête annuelle de la Société devait se célébrer. Cette bannière a été offerte, rue Dauphine, par M. Bejlot, facteur de la société depuis trois ans. En la présentant, le docteur a prononcé en français une allocution, à laquelle M. José J. Aranjuez, président de la Société, a répondu en anglais. On dit que la bannière, qui est fort belle, a été peinte par le docteur lui-même, et l'œuvre est très finement exécutée.

De la rue Dauphine, la Société s'est transportée à l'église de St-Augustin où le Père jésuite a célébré le jeu religieux religieuses. Ensuite la Société est retournée chez le Dr. Bejlot où un punch attendait ceux qui avaient préféré passer ailleurs après avoir été à la messe et de marcher vers les Fair Grounds où la fête s'est inaugurée par une parole de Mme Bail qui a été suivie par les Sociétés contre les Circoncus.

On a dansé et on a beau feu d'artifice a terminé la fête.

SOCIÉTÉ ITALIENNE DU TIRO AL BERSAGLIO.—La Société Italienne de tir au pistolet a ouvert dimanche sur les terrains Delassus. Un lunch somptueux a été servi aux sociétaires et chacun s'est empressé d'y faire honneur. Après le lunch sont venus les exercices et les tireurs se sont piqué à qui mieux mieux dans un jardin avec un adroit illuminé. Il paraît que ce skif est une nouveauté française qui a été adopté d'après vue.

Le Mât a été sonnéhier avec le même succès. Les officiers sont : Lazzaroni, président ; G. Bianchi, vice-président ; Aug. Rubodi, trésorier ; John Ambrosio, secrétaire.

LA COUR SUPRÊME DE RÉSILION. — M. Vigoureaux était assistant-secrétaire d'Etat, avec M. Revès. Renvoyé par M. F. J. Herrot, il s'était adressé aux tribunaux pour obtenir son maintenu, et le juge Dibble avait validé son renvoi en rendant une décision favorable à M. Forfar, qui fut nommé à sa place par M. Herrot. Mais la Cour Suprême n'a pas vu la chose de la même manière. Elle a mis maintenu à M. Herrot, le premier nommé, mais pour cela de nomination et de révocation. En conséquence, le juge Dibble a été obligé de rétracter son jugement et d'en rendre un quatre conformes au décret de la Cour suprême.

UN VÉHICULE TROP LARGE. — Hier matin, vers 4 heures du matin, un chariot qui venait de la rue Dauphine et allait à la rue Bienville, a été arrêté par un agent de police, qui a constaté que le chariot était trop large pour passer dans les rues de la ville. Le chariot a été conduit au Parquet où il a été condamné à une amende de $10 00 et à 24 heures de prison.

Les Ordonnances de Police et de Sûreté Publique ne sont pas faites pour rien.

Nous avons donc encore l'espoir que démocrates et réformistes se trouveront dans le jour de l'élection pour combattre ensemble leur ennemi commun et pour arborer en triomphe la bannière commune de la réforme sur l'édifice qu'ont souillé pendant quatre ans de leur présence une majorité législative et un exécutif qui n'ont en d'autre mobile que de s'enrichir aux dépens du peuple de cet Etat.

NOMINATIONS DE DÉLÉGUÉS.—Les délégués du Troisième District Congressionnel se sont réunis le 7 juin sous la présidence de M. W. Pugh, d'Assomption, et ont élu pour délégués à la Convention de Baltimore M. Charles McVey, d'Ascension et le Dr. J. A. Taylor, de St. Landry. Les remplaçants sont le capitaine E. B. Trinidad, d'Ibérie, nommé à la place de M. Trasimond Landry, qui a refusé, et M. J. L. Lobdell, d'Ouest Baton Rouge.

Le président est autorisé, sur la demande d'une majorité des paroisses, à convoquer les délégués à la Nouvelle-Ibérie pour le choix d'un candidat au Congrès.

Le comité Central d'Etat du parti démocratique. Le Président de la Convention d'Etat est chargé de désigner pour faire partie de ce comité MM Louis Le Sère, P. S. Willis, R. S. Worthington, John Dale, John Vessner, N. B. Brady, Jas Brewer, Archibald Mitchell, J. J. O'Brien et Bernard Avegno. Ils représentent tout l'Etat dans le sens de la ville, ainsi que les paroisses de l'Est et Ouest, chacun, au nombre pour les représenter à ce comité central.

☞ Les fortes chaleurs de l'été détournent souvent une recrudescence des souffrances chez les personnes atteintes d'affections des organes respiratoires. L'irritation est aggravée par l'irrégularité des fonctions de la peau qui très fréquemment, après une transpiration abondante, se sèche subitement au contact des courants d'air. C'est alors le cas de faire usage du Baume Pectoral aux Huiles Balsamiques de Lapiane, qui guérit les rhumes et les bronchites les plus caractérisées. Se vendre par R. Laplace, pharmacien, 32 et 34 rue des Champs-Elysées, et dans les principales pharmacies.

☞ Les Mérinos ne saurait mieux s'adresser que chez Guéblé et Nippert pour acheter de belles chemises, calçons, gilets, chaussettes, etc..... Le prix de cette maison défient toute concurrence.

☞ On ne peut croire à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic" Lire avis du Général, chez M. S. Hedrick.

☞ On peut acheter six douzaines chemises françaises pour $12 00, chez Guéblé et Nippert.

FEUX. — Dimanche matin, sur les deux heures, du feu a pris dans une vieille bâtisse en briques, rue des Champs-Elysées, entre les rues Chartres et Bellaire, appartenant à M. Gayfrée et occupée par Basile Lafontaine comme magasin et dépôt de barils vides. Cette bâtisse a été entièrement détruite. Perte $6,000 à la compagnie des Marchands. La cause du feu est inconnue.

Trois heures après, le feu détruisait à Gretna, rue Waters, une cabane valant $400 et appartenant à M. Levey.

Dans la même journée, sur les 8 heures du soir, le feu prenait dans un appentis du chemin de fer Pontchartrain à Milneburg, et l'hôtel a été partiellement détruit. Une corde de bois a été brûlée aussi. La perte est faible et la cause du feu inexpliquée.

AGRESSIS PAR SA FEMME. — Un Anglais nommé M. J. Howard, âgé de 32 ans, a été conduit hier à l'hôpital du chemin d'Orléans Miller qui l'avait trouvé prostré sur chez lui, rue Howard, No 120, d'une blessure que sa femme lui avait faite avec un couteau-tête. La blessure n'est pas considérée comme dangereuse, et l'assaillante n'a pas été arrêtée.

RAPPORT MORTUAIRE.—Il est mort pendant la dernière semaine, à la Nouvelle-Orléans, 145 personnes dont 100 appartenant au sexe masculin, 60 au sexe féminin, 56 à la race blanche, 87 à la race noire, et 12 à la race mêlée. Il y a eu, en outre, 12 enfants morts-nés.

ENQUÊTES.—Le coroner Jackson a fait hier matin une enquête sur le corps d'Edda Bartholot, âgée de 35 ans, née en Virginie, morte rue Villeret No 59 d'une forte dose de laudanum qu'elle avait prise dans un but de suicide.

Une autre enquête a été faite sur le corps de Francis Edward, couleur, âgé de 35 ans, mort de brûlures causées par l'explosion d'une lampe à huile de charbon.

TROUVÉ NOYÉ.—L'officier Shaver a trouvé hier matin, dans le Lac, près du mole du nouveau bassin, le corps d'un nommé Frank Levy, qui était employé par le bateau à drague et qui était accidentellement tombé dans l'eau samedi soir, vers minuit.

Louisiana.

Correspondance de "l'Abeille."

Paroisse de Plaquemines, le 8 juin 1872.

Quand il s'agit de pressurer le peuple, je puis vous assurer que les cormorans que nous avons en place s'y entendent aussi bien que ceux qui se gobergent à la tête de votre administration municipale, et ce n'est pas peu dire. Bien que la plupart des contribuables ne puissent, pour le moment, faire face aux exactions du fisc, tant elles sont lourdes, cependant notre jury de police, composé en grande partie de nègres bruts et ignorants, a conçu l'idée de faire construire un hospice aux frais du public, soi-disant pour servir de refuge aux personnes hors d'état de gagner leur vie, à cause de leur âge ou de leurs infirmités ; il voudrait mieux dire, pour laisser croupir dans la paresse et la fainéantise tous les noirauds qui se disent incapables de pourvoir à leurs besoins.

La construction des bâtiments entraînera une dépense de dix à quinze mille piastres au moins, et l'entretien de cent indigents ou plus grossira le budget annuel de la paroisse d'une plus forte somme.

Sommes-nous dans une position à supporter de telles dépenses ? Non, mille fois non ; s'il n'y a pas de changement dans l'administration de l'Etat en novembre prochain, le chiffre de nos taxes, seulement pour l'exercice 1873, d'élèvera à cinquante mille piastres, pour ne pas dire davantage : nous aurons à payer, tant pour les impôts d'Etat que pour ceux de paroisse, tout près de sept pour cent sur l'assessement de nos biens, c'est-à-dire plus qu'ils ne nous rapportent bon ah, mal an. Vous voyez que cela frise la confiscation, et ce n'est pas la confiscation pure et simple.

Je vous disais dernièrement que le parti républicain allait bientôt tenir des assemblées ici, et j'ajoutais qu'il n'y aurait pas grand mal à cela, si les nègres choisissaient le samedi après-midi ou le dimanche pour se débarrasser de leur éloquence; malheureusement, non contents de faire leurs discours pendant les jours qui appartiennent aux travailleurs, ces messieurs courent les camps toute la semaine pour y pérorer la nuit. Les nègres les écoutent avec attention, car ils croient comme l'Evangile tous les mensonges qu'on leur débite; ils prodiguent leurs applaudissements à chaque orateur qui les fait entendre, et le temps passe; minuit les trouve fort souvent tout haletants autour de l'estrade et livrés de plaisir. Il va sans dire qu'ayant veillé tard, le sommeil se prolonge tard le lendemain; ils ressentent des fatigues de la veillée, et ils sont peu en état de faire leur besogne; ils restent à la cabane ou vont au champ seulement pour ne pas perdre leur journée, mais le planteur ne profite pas de leur travail, car ils en font peu et à moitié, et, cependant, nous sommes dans une saison où les récoltes ne doivent pas être négligées, une heure maintenant en vaut deux en temps ordinaire.

L'ordre et la paix ne régnent pas toujours dans les assemblées, et il arrive fort souvent que les coups remplacent les discours les cours les plus persuasifs; c'est ce qui a eu lieu cette semaine : quelques cabaleurs, attachés à l'aréfonne de Warmoth, ont été malmenés pour avoir essayé de blanchir leur chef aux yeux d'un auditoire entièrement composé de noirs.

Si le gouverneur se persuade qu'il exerce encore quelque influence sur la race de couleur, il se berce d'illusions ; ni lui ni le fameux Pinchback ne réussiront à exploiter les votants noirs à leur profit, comme par le passé. Leur règne tire heureusement à sa fin.

Le privilège de construire les levées dans cet Etat a été concédé à une compagnie d'aventuriers : je sais que, afin de lui donner un bon renom, quelques-uns de nos concitoyens, de qui le peuple avait droit d'attendre mieux, ont prêté leur nom et leur appui à ces spéculateurs de la fortune publique ; mais cela n'empêche pas que cette association ne reste entachée de tous les vices qui ont présidé à son organisation. Espérons donc que notre prochaine Législature qui, le 7 octobre, se composera d'hommes fidèles à leur mandat, s'empressera d'annuler un charte, car elle n'est, jusqu'à présent, lourdement pesée. Les habitants faisant leurs levées comme au temps jadis, et tout le monde s'en trouvera mieux.

Le système de travailler les habitants à la part n'a jamais été adopté ici, si ce n'est par quelques habitants à la fin de la guerre ; il est vrai que quelques-uns de ceux prennent des engagés à l'année. Il est certain qu'une habitation ainsi exploitée ne gagne pas en valeur, car les engagés pervers portent plus d'attention à faire leur besogne, ce qui n'est pas toujours le cas ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils ne cherchent si ce ne connaissent à y faire la plus petite amélioration ; comme le propriétaire n'en a rien à gagner en faisant des dépenses pour le bénéfice de la société, il va sans dire que l'habitation la mieux installée tombe en ruine au bout de quelques années. Ce n'est pas tout : le nègre, méfiant de sa nature, croit toujours que le blanc cherche à le tromper ; lorsque le temps arrive de faire le partage des bénéfices, quand il y en a, le planteur a généralement des difficultés avec ses associés.

On me dira qu'en habitant peut entreprendre une récolte avec peu ou point d'argent ; je répondrai que celui qui cultive la terre, aussi bien que le marchand, le manufacturier ou tout autre industriel, doit être pourvoyeur d'un certain capital, autrement il ne doit point s'occuper de la culture pour son propre compte.

Rien qu'il n'y ait aucun doute sur le choix que fera le parti républicain pour la présidence, cependant la nouvelle de la nomination de Grant a causé une joie extrême aux nègres. Des résultats sûr, ceux de la localité que l'habite savaient que la Convention de Philadelphie avait désigné Grant pour candidat à la présidence, et Wilson à la vice-présidence.

Après avoir dévoré toute la verdure, les chenilles ont disparu des rideaux de la rue-aux-Chenilles, l'apprends qu'elles ont fait leur apparition dans quelques champs de canne, et qu'elles les ont déjà fort maltraitée.

Le riz, qui a été ravagé par les chenilles, repousse avec vigueur, mais il n'est pas dru généralement.

Nous avons reçu d'une pluie abondante ; nous avons eu quelques ondées cette semaine, mais pas assez fortes pour rafraîchir le sol altéré.

Dans petite paroisse qui porte, comme vous le savez, le nom du fruit de plaquemier, ou plaklimier, cet arbre a fleuri, que cette année donne ; il y en avait extrêmement en très grande quantité dans tout le bas du fleuve, mais ils sont tous tombés sous la hache des voleurs, et ceux qui ont été ramassés par de bonnes ménagères, qui enrichissent aujourd'hui aux dépens publics.

Les indiens, au dire du premier voyageur, faisaient une boisson du fruit du plaquemier, et en fermentant des peaux de l'épaisseur d'un doigt ; ils étaient fort nourrissants, et peut-être contre le flux du ventre et la dysenterie.

ALPHA.

CONSPIRATION A L'ILE DE RE.

Un complot vient d'être découvert parmi les condamnés politiques dans la citadelle Saint-Martin, île de Ré.

On dit que les condamnés comptaient se faire des étages en s'emparant des chefs de l'administration, et, après avoir tué ceux-ci, marcher sur la ville de Rochelle, de Tlle, Pontenge, la mettre à contribution, se munir de vivres et de munitions, et, de concile qui ont eu à Paris de si heureux résultats, se faire un nombre considérable de 400 prisonniers, et déterminer qu'ils soient, ne se rendent pas quand bien qu'ils le voient ; mais ils ne peuvent faire que quelques jours, et ils seront bientôt obligés d'une île où ils ne peuvent rien faire, et de laquelle ils seront bientôt chassés.

On dit, et même on assure que trop avant, la majorité des îles ont été trouvées décondées dans les casemates de la citadelle et occupée à un pigeon-vole.

—M. Théophile Gautier avait prié la Maître d'hôtel Maison, un ministre de la fille, Mlle Demidoff, Mlle Emile Bergeret, le Maître à Napoléon du temps.

"Mon cher Gautier,

"A Mme ... et vous marier votre fille avec un poète, je serais un ignorant dans le peuple. Excusez-moi donc.

"Toujours votre ami,

"VICTOR HUGO."

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

(Dépêches télégraphiques à l'Abeille.)

Texte du bill d'élection fédérale.

Grant est informé officiellement de sa nomination.

Sa lettre d'acceptation.

Brillante course de chevaux au Champs de Mars.

Immense foule et nombreux équipages.

Thiers y assistait avec le corps diplomatique.

Grand désastre des Jésuites à Monterey.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 10—Il y avait une immense foule aux courses d'hier, et la gaieté était pareille à tout ce qu'on avait pu voir auparavant dans une occasion semblable.

Thiers avec sa femme, le prince de Joinville, le gén. Vinoy et Cissey étaient présents, avec presque tous les membres prédominants du corps diplomatique, et beaucoup d'équipages brillants. A la fin de la course, le président Thiers a félicité M. Laville sur son remarquable succès. M. Laville est le propriétaire de Crémone.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 10—La doctresse Mary E. Walker a essayé de parler du Sénat de l'orateur, dans un moment où la séance était suspendue, mais la police du capitol l'arrêta faite désarmée.

Aujourd'hui, le représentant Platt, de la Virginie, ayant accusé l'orateur, M. Blaine, d'avoir fait un compte-rendu de la Chambre à sentiment M. Blaine, et M. Platt a fait ses excuses ; sur quoi M. Blaine a dit qu'il regrettait que cette accusation mal présentée ait été provoqué à être que M. Platt était ou grossièrement ignorant ou grossièrement irrespectueux.

La séance a été prolongée d'heure en heure aujourd'hui, et à la fin le *Force bill* pour amender l'acte approuvé le 20 février 1871 a passé, comme suit :

Que lorsque dans un comté ou une paroisse en dans un district congressionnel, il y aura 10 citoyens recommandables qui, avant tout enregistrement de votants pour une élection où un représentant au Congrès doit être choisi, feront connaître par écrit au juge de la cour de circuit des Etats-Unis, pour le district où ce comté ou cette paroisse se trouve, leur désir de faire surveiller et garder ledit enregistrement ou ladite élection, ledit juge, après avoir dit jugé, dans les 10 jours au moins avant ledit enregistrement ou la dite élection, soulevant le cas, d'envoyer ladite cour à l'endroit qui aura été choisi du dit district, et ladite cour procédera à la nomination, de jour en jour et de temps en temps, sous la signature du dit juge et sous le sceau de la dire cour, et à révoquer, changer ou renouveler ladite nomination de temps à autre, dont citoyens résidants du dit district d'élection ou precinct de vote dans ladite cour ou paroisse, qui seront de différents partis politiques en capables de lire et écrire l'anglais, et qui seront connus et désignés comme inspecteurs d'élection ; et la dite cour restera ouverte jusqu'au lendemain de l'élection pour la transaction des affaires sous cet acte, et les pouvoirs et la juridiction accordés et conférés par la présente, seront exercés ainsi bien en temps de vacance qu'en temps d'exercice, et un juge siégeant en chambre aura le même pouvoir et la même juridiction, et pourra le pouvoir de maintenir l'ordre et de punir tout mépris de son autorité, que s'il était siégeant en cour ; et aussi ne sera, sous cet acte, nommé inspecteur d'élection, qui ne sera pas au moment de sa nomination votant légal et qualifié de votant dans le district d'élection ou district d'élection ou district précédent pour lequel il a été nommé ; et aussi ne sera nommé député marshal dans cet acte en sens l'acte amendé par celui-ci, qui ne sera pas votant légal et qualifié, au moment de sa nomination, dans la comté ou paroisse, le district ou le precinct où il devra s'acquitter de ses devoirs ; et la section 18 de l'acte susmentionné est interprété comme autrement et requérant la Cour de Circuit des Etats-Unis dans la section mentionnée à ce sens, et aussi les mots "et de plus" ne sont pas après l'adoption de cet acte, le commissaire en question pour la dite section, dans sous les mots "et de plus" ne sont nécessaires s'agrant pas été déjà faites conformément à cet acte ; et la troisième section de l'acte susmentionné est interprétée comme autrement chacun des juges de Cours de Circuits des Etats-Unis à désigner un ou plusieurs des juges des Cours de district dans son circuit, pour remplir les devoirs établis par cet acte ; et par l'acte amendé ; et les Cours contre-signées ne seront tenues de l'acte du 31 mai 1870, seront interprétés comme comprenant tout officier en entre, pouvant en exercer les fonctions dans le cas de l'Etat, et de plus ne sera du ressort d'un officier de Cour, ou de Cour, ou de Cour, ou